



communiqué

Israël/Palestine

Orange dans le Territoire palestinien occupé : l'entreprise doit reconnaître sa responsabilité, l'État actionnaire doit exiger la fin du soutien aux colonies israéliennes

À l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'Orange, le 27 mai 2015, des organisations de la société civile (ONG et syndicats)* demandent à l'entreprise et à l'État français, actionnaire du groupe, d'intervenir pour faire cesser les atteintes aux droits humains auxquelles ils contribuent indirectement par la relation d'affaires avec l'entreprise israélienne de télécommunications Partner. Cette entreprise est en effet active dans les colonies israéliennes situées dans le Territoire palestinien occupé, considérées illégales par la communauté internationale.

A la suite de la publication le 6 mai dernier d'un rapport intitulé « Les liaisons dangereuses d'Orange dans le Territoire palestinien occupé », l'AFPS, le CCFD-Terre Solidaire, la CGT, la FIDH, la LDH, Solidaires ainsi que le Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDPI) se félicitent d'avoir enfin rencontré Orange, le 26 mai 2015. Ils prennent acte de la reconnaissance par Orange des risques réputationnels associés à cette relation d'affaires avec Partner. Orange a rappelé que l'amendement apporté en mars 2015 au contrat de licence de marque visait à permettre la fin de celui-ci dans dix ans. Bien que cette réponse ne soit pas jugée satisfaisante par la société civile, les organisations auteurs du rapport demandent expressément à Orange de communiquer publiquement sa volonté de désengagement et de dénoncer

les atteintes aux droits humains commises par Partner.

Les organisations de la société civile ont également à nouveau écrit, le 7 mai, à l'agence de participation de l'État, à la BPI et au gouvernement pour souligner l'incohérence entre les orientations de la diplomatie française et les pratiques de l'État actionnaire dans ce dossier. L'État français se doit en effet de respecter ses obligations internationales en matière de droits humains et exiger un retrait des activités de Partner dans les colonies ou, à défaut, la rupture de cette relation d'affaires. Pour l'heure ces appels sont restés sans réponse.

Une question écrite pour demander l'interruption du contrat avec Partner a été déposée par un actionnaire pour que le sujet soit traité par l'assemblée générale d'Orange cet après-midi.

Note aux rédactions

* Al Haq, Association France Palestine Solidarité, CCFD-Terre Solidaire, Confédération Générale du Travail (CGT), FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme), Ligue des droits de l'Homme (LDH), Union Syndicale Solidaires

Le rapport est disponible en français et en anglais.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 27 mai 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr